

DOSSIER DE SYNTHÈSE

Prêt d'honneur et Prêt Ile de France Transmission

(A remplir par l'opérateur technique)

Opérateur technique :	
Référent dossier :	

Nom : Adresse : Téléphone :	<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> femme Age : Niveau de formation : Statut social : Situation familiale :
-----------------------------------	---

Description du projet

Création Reprise Raison de la cession :

Secteur d'activité

Services marchands Service aux entreprises Artisanat
 Industrie Profession libérale

Description de l'activité

Forme juridique

Entreprise individuelle EURL SARL SA Autre :
 Répartition des parts :

Date de démarrage de l'activité :

Adéquation homme/projet

	OUI	NON	Observations
Formation en rapport avec le projet			
Expérience professionnelle en rapport avec le projet			
Compétences techniques maîtrisées			
Compétences commerciales maîtrisées			
Compétences en gestion maîtrisées			

Etude de marché

Clientèle

Concurrence

Prix et marge

Positionnement de l'entreprise

Lieu d'implantation

Existence de contrats, partenariats commerciaux, devis

Analyse économique et financière de l'activité

Objectifs de CA et évolution envisagée

Explication du calcul du CA

Résultat prévisionnel

Seuil de rentabilité

Perspectives d'emplois

Perspectives d'évolution

Plan de financement initial

BESOINS	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT
Immobilisations incorporelles		Apports Melun Val de Seine Initiatives	
Immobilisations corporelles		Subventions	
Immobilisations financières			
Autres besoins		Emprunts	
TOTAL		TOTAL	

Montant du prêt d'honneur demandé et modalité de remboursement (durée et différé)

Ratio financier (*apports personnels + prêt d'honneur > ou = 35% du total du plan de financement pour une création et 20% pour une reprise*)

Destination du prêt d'honneur

Capacité de remboursement dans le cadre d'une demande d'IDFT

Capacité de remboursement du repreneur (en €)	
<i>Le total des remboursements des prêts d'honneur et des prêts personnels, y compris la charge de loyers, doit être inférieur à environ 33% du revenu mensuel net</i>	
Remboursement mensuel de prêt(s) personnel(s) en cours	
Remboursement mensuel des prêts PH + IDFT ¹	
Loyer mensuel personnel	
TOTAL (1)	
Revenu mensuel net² (2)	
Total des remboursements (1) / Revenu mensuel net (2) (en %)	

Capacité de remboursement de l'entreprise acquise (en €)	
<i>Le remboursement annuel des prêts contractés pour la reprise doit être inférieur à environ 67 % de la capacité d'autofinancement</i>	
Remboursement annuel des prêts contractés pour la reprise³ (1)	
Capacité d'autofinancement⁴ prévisionnel en année 1 (2)	
Remboursement annuel (1) / Capacité d'autofinancement (2) (en %)	

Autres ressources personnelles

Appréciation générale de l'opérateur technique

¹ Si les prêts sont déposés en capital social

² **Revenu Mensuel net** = (les revenus nets prévisionnels en année 1 liés à l'entreprise acquise + les autres revenus nets du foyer fiscal, les derniers disponibles) / 12. Les revenus fonciers sont retenus à 80% de leurs encaissements.

³ **Remboursement annuel des prêts contractés pour la reprise**= remboursement du prêt bancaire, du Crédit vendeur si le cas se présente et des prêts d'honneur APH et IDFT s'ils sont déposés en compte courant d'associés

⁴ **Capacité d'autofinancement**= Résultat net + Dotations aux amortissements et provisions

Nombre total d'heures passées pour l'accueil du créateur, le montage et la présentation en Comité de son dossier :.....h

Conclusions du Comité d'Attribution

<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Report de la décision	<input type="checkbox"/> Défavorable
Montant accordé : Modalités de remboursement : Parrain :	Motifs et conditions pour un deuxième passage :	Motifs :